



VITESSE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous demandons à nos citoyens de porter une attention particulière aux limites de vitesse dans les rues de la municipalité. La sécurité n'a pas de prix!



PETIT RAPPEL CONCERNANT LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

La période autorisant l'installation desdits abris tire à sa fin. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai de l'année en cours pour en effectuer le démantèlement.

RETOUR DE COMPOST POUR LES CITOYENS

Chers beaudettois et beaudettoises, encore cette année, la Municipalité est fière d'offrir à ses citoyens de la terre à compost en libre-service et ce gratuitement. Le chargement est prévu arriver durant **la semaine du lundi 15 mai 2023**. Tous les citoyens de Rivière-Beaudette pourront venir se servir à leur guise au 600 rue Léger.

Merci pour votre participation.

REQUÊTE HYGIÈNE DU MILIEU

Qui dit printemps, dit fonte des neiges! Si vous êtes témoin de quelconques blocages au niveau des infrastructures de drainage (ponceaux, fossés, etc...) sur le territoire de la Municipalité, ou si vous avez toutes autres demandes en lien avec l'hygiène du milieu, veuillez effectuer votre requête via notre site internet www.riviere-beaudette.com sous l'onglet « SERVICES EN LIGNE » dans le coin supérieur droit.

Cependant, s'il s'agit d'une urgence municipale, veuillez appeler à l'Hôtel de ville au 450-269-2931 ou veuillez signaler le 3-1-1.



Budget 2023

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	2 932 134
Transferts	135 856
Services rendus	145 300
Autres revenus	231 845

TOTAL DES REVENUS 3 445 135

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	721 567
Sécurité publique	642 725
Transport	619 259
Hygiène du milieu	550 073
Santé et bien-être	13 656
Aménagement, urbanisme et développement	238 473
Loisirs et culture	395 518
Frais de financement	81 341
Remboursement de la dette à long terme	208 500
Remboursement fond de roulement	12 635
Dépenses d'investissement	127 500
Affectation de surplus	(166 112,00)

3 445 135

TAUX DE LA TAXATION MUNICIPALITÉ RIVIÈRE-BEAUDETTE 2023

Ordures ménagères	111,25 \$ par unité de logement
Récupération	78,65 \$ par unité de logement
Égout ex-village	424,10 \$ par unité de logement (utilisateurs seulement)
Égout Pointe à la Lalonde	734,92 \$ par unité de logement (utilisateurs seulement)
Camion incendie	20,33 \$ terrain vacant
	40,66 \$ résidentiel par unité de logement
	40,66 \$ terrain agricole
	61,00 \$ commercial
	81,32 \$ industriel
Cueillette matière organique	83,06 \$ par unité de logement
Taxe foncière résidentielle	0,60 ¢ du cent d'évaluation
Taxe foncière non résidentielle	0,95 ¢ du cent d'évaluation
Taxe Foncière industrielle	0,98 ¢ du cent d'évaluation